

la lettre *aux* locataires

Stéphane Troussel,
président,

Patrice Roques,
directeur général,

et l'ensemble des équipes
de Seine-Saint-Denis habitat
vous souhaitent une très
belle année !



Le chiffre
DUMOIS

**47 MILLIONS
D'EUROS**



C'est le montant que l'Office va consacrer, dans les 5 ans à venir, pour entretenir les chaufferies, ascenseurs, menuiseries extérieures, peintures des cages d'escalier, étanchéité des terrasses et assurer les ravalements de façades.



**REJOIGNEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX**

Conseils pratiques, événements et réunions publiques, informations sur vos cités... Gardons le lien aussi grâce aux réseaux sociaux :

 [@SeineSaintDenisHabitat](#)

 [@SSDhabitat](#)

 [@seinesaintdenishabitat](#)

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2021

#PRATIQUE

L'accueil de proximité se réinvente

Depuis plusieurs mois, l'Office s'est engagé dans une démarche inédite pour améliorer la qualité de service aux locataires. Aujourd'hui, cette réorganisation franchit une étape supplémentaire avec la mise en place d'une nouvelle organisation du travail pour les gardien·nes et de nouvelles modalités d'accueil en agence.



> Des loges ouvertes tous les après-midis

Cette évolution vise à offrir un meilleur accueil de proximité tout en permettant aux gardien·nes de gérer plus efficacement leurs différentes missions. Plus simple et plus pratique pour vous, leur journée est désormais organisée autour de deux temps forts (sauf exceptions locales) :

- **Matin : les gardien·nes sont en extérieur** pour assurer les tâches courantes de la résidence (hygiène, accueil des entreprises, réception des travaux, petite maintenance...). Durant cette période, les gardien·nes se consacrent aux parties communes.
- **Après-midi : les gardien·nes sont en loge de 14h à 17h** pour accueillir les locataires et gérer les démarches administratives liées aux logements (enregistrement des réclamations, visites de logement, état des lieux, etc.)

> De nouvelles modalités d'accueil en agence

Afin de mieux servir les locataires, les agences de proximité de Seine-Saint-Denis habitat adoptent de nouvelles modalités d'accueil à compter du 4 janvier 2021 :

- **Matin : accueil sans rendez-vous de 9h à 12h**
- **Après-midi : uniquement sur rendez-vous de 14h à 17h**

La réouverture des accueils de proximité reste soumise à l'évolution du contexte sanitaire. Seine-Saint-Denis habitat informera les locataires si des dispositions exceptionnelles doivent être maintenues en 2021.

> Une continuité de service grâce au CRL

En plus des équipes de proximité, il vous est possible de contacter le Centre de Relations Locataires pour toute demande :



- **Par téléphone au 3293 (appel non surtaxé) :** du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30 (sauf pour les urgences techniques, qui sont gérées 24h/24 et 7j/7)
- **Par mail à relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr**

#À NOTER



Nouveau mode de calcul pour l'APL

Le Gouvernement a souhaité que l'APL (aide au logement) évolue. La réforme initialement prévue en 2020 a été reportée et est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021. Dorénavant, l'aide sera calculée sur les revenus des 12 derniers mois et sera actualisée tous les 3 mois. Vous n'avez aucune démarche à faire, sauf si votre CAF vous le demande.

Plus d'infos : caf.fr

Révision des loyers

En 2021, l'augmentation annuelle des loyers est limitée à 0,66% pour les locataires de Seine-Saint-Denis habitat. **C'est la hausse la plus faible de ces dernières années** (2% par an en moyenne). L'Office maintient ainsi un niveau de loyer inférieur à la moyenne départementale : 6,18€ par mètre carré de surface habitable contre 6,60€ pour les bailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis. Le montant actualisé de votre loyer apparaîtra sur la quittance de janvier.

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter la cellule sociale au 3293 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.